PROVINCE DE ………….. ARRONDISSEMENT DE ……………..VILLE DE ……………….

Extrait du registre aux délibérations du Collège communal

Séance du …………….

**EXCUSE(E)(S)** :

**PRESENTS:**

**()BJE.T -…..ATL-Report date programme CLE**

Le Collège communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment son article L1123-23 ;

Vu le Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire modifié par le Décret du 26 mars 2009 ;

Vu !'Arrêté du 3 décembre 2003 du Gouvernement de la Communauté française fixant les modalités d'application du Décret susvisé, et tel que modifié à ce jour ;

Vu ('Arrêté du 14 mai 2009 et plus particulièrement son annexe 3 établissant la description de fonctions du coordinateur ATL dont notamment sa mission de réalisation du programme de Coordination Locale de ('Enfance (CLE) ;

Considérant la date de l'échéance du programme CLE du secteur Accueil Temps Libre …………..prévue pour le …………………………………. ;

Considérant le courrier de l'One du …………………………..qui sollicite les coordinateurs ATL pour quatre missions principales sur l'année 20….. dont le projet informatique ATLAS, le renouvellement des programmes CLE, la diffusion de la brochure "l'inspection comptable, pour quoi faire?" et la recherche sur la fonction de coordinateur ATL en plus de la mission récurrente de veille à la qualité en ATL ;

Considérant que la coordinatrice ATL a été absente pour cause de maladie ;

Considérant l'inadéquation des échéances avec le calendrier scolaire et la difficulté de réunir en nombre les membres de la Commission Communale de l'Accueil en juin, juillet, août ;

Considérant qu'il y avait lieu de solliciter un report des délais préalablement à ceux-ci ;

Considérant la réponse orale positive obtenue suite à l'envoi du courriel du ……………………….avec l'administration centrale de l'One ;

Considérant l'impossibilité actuellement de rencontrer physiquement le secteur Accueil Temps Libre en raison de la crise du Covid-19 ;

A l'unanimité;

DECIDE

**Article unique** - de solliciter un report du dépôt du programme CLE initialement prévu en date du ……………..

